

Compte-rendu de la réunion du Groupe de Travail Musiques Actuelles (GTMA)

Lundi 12 décembre 2022 – ministère de la Culture - Bons Enfants

Présents :

Sébastien Laussel (Zone Franche), Erwan Vernay (Grands Formats), Antoine Bos (AJC), Alban Cogrel (FAMDT), Stéphanie Gembariski (FEDELIMA), Vera Besznonoff (FEDELIMA), Boris Colin (FEDELIMA), Yann Bieuzent (FEDELIMA), François Roger (Technopol), Alexandra Bobes (France Festivals), Bertrand Lanciaux (ANESCAS), David Laloz (FFEA), Thibaut Roy (Conservatoires de France), Rosine Dupuy (Conservatoires de France), Armonie Lesobre (FNEIJMA), François Besson (SACEM), Aurélie Hannedouche (SMA), Aurélie Foucher (PROFEDIM), Sébastien Tisson (France Urbaine), Anne-Sophie Bach (CNM), Alessandra Andouard (CNM), Dominique Muller (DGCA), Maxime Le Texier (DGCA), Elsa Freyheit (DGCA), Matthieu Dartiguenave (DGCA), Louise Mas (DGCA), Agnès Saal (ministère de la Culture)

Introduction :

Après un accueil de Dominique Muller, Maxime Le Texier (DGCA) rappelle les objectifs et modalités pratiques du GTMA : un espace de réflexion, d'observation et de mise en échange sur les enjeux des musiques actuelles. Sur l'organisation même du GTMA, la Délégation à la Musique (DM) envisage quatre plénières maximum par an. Des sous-groupes travailleront des axes de travail plus finement et seront restitués en plénières. Les CR des plénières sont en ligne sur www.culture.gouv.fr.

Aurélie Foucher (PROFEDIM) remercie la DM de les avoir associés au GTMA. Les musiques actuelles concernent à la marge les activités de PROFEDIM. Néanmoins, le syndicat PROFEDIM émet le souhait d'élargir le périmètre du GTMA à toutes les musiques pour en faire un GTM (Groupe de Travail Musique).

Dominique Muller (DGCA) répond que le sujet de l'élargissement du périmètre du GTMA avait été abordé avant la crise sanitaire avec un premier chantier élargi sur l'égalité Femme/Homme. En 2023, il serait possible de voir avec les membres du GTMA si un élargissement en GTM est possible sans dénaturer les travaux du groupe.

Ordre du jour :

1. Point d'information sur le travail initié par la Délégation à la Musique sur le Jeune Public
2. Point sur la mise en place de l'observation partagée et sur le questionnaire commun « La Place des femmes dans les structures de musique », validés par le GTMA
3. Echanges et définition des sujets/chantiers à traiter et à prioriser dans le cadre du GTMA pour l'année 2023

1. Point d'information sur le travail initié par la délégation à la Musique sur le jeune public (JP)

Dominique Muller (DGCA) rappelle qu'en 2022, la Délégation à la musique a décidé d'ouvrir la thématique du JP et de la musique et souhaite poursuivre le travail en 2023. Les scènes nationales sont souvent les premières portes d'entrée des spectacles JP.

Elsa Freyheit (DGCA) revient sur le travail initié par Rémi Tripodi, chargé de mission en alternance à la DM. L'enjeu de cet état des lieux était de mieux identifier et quantifier les modèles économiques, les volumes de production du spectacle musical JP et ses spécificités de création. Deux principaux axes de travail envisagés sont ressortis de cette étude :

- Affinement et renforcement de la base de données recensant les compagnies, festivals, structures de diffusion, producteurs, etc.
- Un nécessaire travail d'harmonisation des cahiers des charges dans les lieux labellisés à travers la mise en place d'un socle d'indicateurs communs, pour avoir une vision complète et homogène du secteur.

Les travaux permettent de s'inscrire dans le groupe de travail DGCA « Art/enfance jeunesse », piloté par Laure Vincenti, chargée de mission pour la création et la diffusion artistique en faveur des enfants et des jeunes, au sein du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux. Ce GT qui a démarré à l'automne a pour objectif de proposer une feuille de route « Jeune public » pour les cinq prochaines années. Les chantiers de réflexion envisagés sont actuellement à l'état de travail. Ils abordent les questions d'observation, de production, de participation, et les enjeux de création. Ce groupe de travail n'est pas orienté spécifiquement pour la musique. Il est pluridisciplinaire, avec une représentation des différentes délégations de la DGCA (arts visuels, danse, théâtre, musique) associant la DG2TDC, et des représentants des DRAC.

François Besson (SACEM) demande si Scène d'enfance-ASSITEJ est associée à ces travaux, et si des analyses économiques du spectacle musical JP sont prévues.

Elsa Freyheit (DGCA) répond que l'ASSITEJ est consultée régulièrement dans le cadre du GT de la DGCA. Les enjeux économiques y sont également travaillés.

CONCLUSION point Ordre du Jour 1 : pour renforcer ces réflexions et poursuivre ces travaux, il est envisagé :

- Une journée de rencontres des conseillers pour la musique et des conseillers Education Artistique et Culturelle (EAC) le 22 mars à Marseille dans le cadre des rencontres Babel Minots, organisée avec la FAMDT ;
- Deux journées de rencontres professionnelles, organisées par la DGCA avec le réseau RAMDAM pour réunir les professionnels du jeune public musical autour des problématiques propres à la création, la production et la diffusion de spectacles musicaux en faveur du jeune public. Le programme est en cours de construction ;
- Un marathon créatif sur 3 jours.

2. Point sur la mise en place de l'observation partagée et participative (OPP) et le questionnaire commun « La Place des femmes dans les structures de musique », validée par le GTMA

Maxime Le Texier (DGCA) redonne l'historique et le contexte. Initiée dans le cadre du GTMA en 2019, suite au constat partagé de l'importance du sujet et de la nécessité d'avoir une vue d'ensemble quantitative, les membres du GT ont mis en place une observation partagée. Un questionnaire restreint (25 questions) portant sur 3 grandes entrées (les équipes administratives et techniques ; les artistes ; la gouvernance) et répondant à des enjeux communs, a tout d'abord été arrêté collectivement. La méthodologie adoptée invitait chacun des réseaux et fédérations à intégrer ce questionnaire à leurs propres observations, puis à faire remonter à la DGCA les données recueillies pour une analyse agrégée. Maxime Le Texier demande si le questionnaire a bien été intégré dans les observations et si des données devraient arriver prochainement ou non. Force est de constater qu'un temps de travail supplémentaire a manqué pour affiner le questionnaire et la méthodologie de lancement de l'OPP (intégration du questionnaire, calendrier, analyse des données).

Antoine Bos (AJC) regrette le temps écoulé entre le travail du sous-groupe et l'envoi du questionnaire finalisé. AJC, Grands formats et FNEJMA ont repris leur enquête lancée en 2008 pour un volume 2, épaulés

par l'équipe de Marie Buscatto (sociologue du travail). Les fédérations ont intégré le questionnaire du GTMA en l'adaptant aux champs des diffuseurs : AJC et hors AJC, les équipes artistiques Grands formats ou non, les structures d'enseignement de la FNEJMA. Ils lui ont également ajouté un important volet sur les Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels (VHSS), en incluant ceux qui travaillent dans les structures et les musiciens et musiciennes. Ce questionnaire sera envoyé à tous les adhérents des fédérations fin décembre. Il sera clôturé en mars 2023. Il est prévu environ 800 réponses dont 100 à 150 pour le volet VHSS. Il nécessitera un lourd retraitement. Les résultats devraient être communiqués durant la fin de l'année 2023 voire en début d'année 2024.

Dominique Muller (DGCA) rappelle que l'origine de cette observation partagée est née de la volonté de travailler en commun. Libre aux fédérations d'explorer d'autres champs d'analyse. Néanmoins, il reste important d'avoir ce même socle de questions communes.

Stephanie Gembariski (FEDELIMA) abonde sur le fait qu'une réunion de travail technique a manqué pour lancer cette observation partagée. Ce temps est à prévoir en 2023 en sous-groupe. L'observation fait partie de l'histoire de la FEDELIMA, notamment sur l'emploi. Il faut valider une méthode d'observation et une nomenclature commune.

Agnès Saal (ministère de la Culture) intervient pour dire qu'il est nécessaire de se revoir en sous-groupe début 2023 pour terminer ce travail. Pour ce faire, il faudrait s'entendre sur un calendrier et sur une année de référence pour les chiffres à analyser. La convention avec l'ENSAE a été mandatée, mais n'est pas mise en œuvre.

Alexandra Bobes (France Festivals) ajoute que France Festival a lancé une étude qui porte sur les parties prenantes des festivals, hors artistes. L'analyse en cours porte sur l'année de référence 2019, 2020 n'étant pas une année « normale » pour les festivals pour cause de crise sanitaire et donc non représentative.

Maxime Le Texier (DGCA) constate la volonté de reprendre le chantier et de le finaliser. Il propose d'organiser une réunion en un sous-groupe en janvier 2023, pour faire un point sur les observations menées et pour retravailler la méthodologie en définissant, entre autre, l'année de référence et le calendrier de l'Observation Participative Partagée (OPP).

Alessandra Andouard (CNM) Dans le cadre des assises de l'égalité F/H en juin 2021, le CNM a annoncé la mise en place d'un baromètre. Une deuxième édition de ces assises se tiendra le 9 février 2023 au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Marseille. Au cours de cette seconde édition seront présentés les chiffres « de l'année 0 » du baromètre. Les chiffres du live seront basés sur 2019. Le CNM est très preneur de la collecte de ces chiffres agrégés, qu'ils concernent les métiers administratifs et techniques, l'artistique, le live ou la musique enregistrée. La présence du CNM au prochain sous-groupe de travail sur le sujet permettra de s'assurer de la complémentarité entre le questionnaire de l'OPP du GTMA et le baromètre du CNM.

Alexandra Bobes (France Festivals) pose la question du cadre légal autour de la transmission de données de cette OPP pour en informer les adhérents.

Maxime Le Texier (DGCA) répond qu'une analyse sur le sujet sera demandée au bureau des affaires juridiques de la DGCA.

<p>CONCLUSION Point Ordre du jour 2 : une réunion en sous-groupe de travail GTMA sera organisée en janvier 2023 afin de finaliser la mise en place de cette OPP.</p>

3. Echange et définition des sujets/chantiers à traiter et à prioriser dans le cadre du GTMA pour l'année 2023

Dominique Muller (DGCA) propose de mettre en partage le programme de l'année et faire les choix sur les chantiers à venir.

Maxime Le Texier (DGCA) ajoute qu'il semble nécessaire de prioriser les chantiers à mener au sein du GTMA sur l'année 2023 afin de dégager une feuille de route adaptée.

Vera Besznonoff (FEDELIMA) rappelle que le GTMA avait commencé à travailler sur les questions de la coopération entre acteurs, la pratique musicale amateur, et l'observation.

Dominique Muller (DGCA) évoque le rapport sur les pratiques en amateur présenté par la DGCA au début de l'année 2020. Il semblait que le débat sur la pratique en amateur était clos même si le sujet pourrait être poursuivi. Sur la question de la « coopération », si elle est remise au centre des échanges, il faut bien définir ce qui est entendu par « coopération » (ex : définition ; cadre, périmètre...).

Vera Besznonoff (FEDELIMA) précise qu'effectivement le sous-groupe de travail avait bien avancé sur le sujet de la « coopération » entre acteurs et sur le travail de complémentarité entre réseaux et acteurs. La question de coopération territoriale a été abordée au travers du Schéma d'Orientation et de développement des Musiques Actuelles (SOLIMA), mais le sujet de ces logiques de coopération entre acteurs d'un territoire pourrait être renforcé.

Agnès Saal (ministère de la Culture) ajoute que le ministère de la Culture (MC) s'est emparé du sujet de la diversité qui s'inscrit dans la suite de l'observation de l'égalité entre femmes et hommes. Une stratégie ministérielle au service de la diversité se met en place avec un axe fort autour de la prévention des discriminations. Celle-ci s'appuie sur un nombre significatif de critères d'exclusion (origine ethno-raciale, handicap, âge, orientation sexuelle, lieu de résidence, vulnérabilité socio-économique etc.). Le MC a commencé à poser des bases de travail pour identifier plus en profondeur les risques de discriminations et en dégager des pistes d'actions. L'objectif est de dresser une feuille de route « diversité » avec un travail d'observation qui sortira en début 2023. La rédaction du document qui se fera dans les prochaines semaines interpellera les structures publiques mais aussi les fédérations pour l'enrichir de réflexions. Ce sera l'occasion de proposer des mesures pour prévenir les risques de discrimination et pour les combattre.

Alban Cogrel (FAMDT) trouve intéressant de travailler ce sujet de diversité au regard des droits culturels (Cf : Loi LCAP), donc de la diversité culturelle. A l'occasion des élections présidentielles et législatives de 2022, un « plaidoyer diversité » a été co-écrit par la FAMDT et Zone Franche pour la mise en œuvre de politiques et d'actions qui soutiennent la reconnaissance et la valorisation de toutes les expressions de la diversité culturelle.

Alexandra Bobbes (France Festivals) est partante pour travailler sur le sujet de « la diversité » qu'elle considère comme « essentiel ». Elle demande si le questionnaire commun (point 1) est partagé avec les autres services de la DGCA.

Dominique Muller (DGCA) répond que le questionnaire n'est pas travaillé pour l'instant avec les autres services de la DGCA. Néanmoins, dès que le questionnaire sera consolidé pour le secteur de la musique, il sera partagé.

Bertrand Lanciaux (ANESCAS) évoque une étude en cours « Égalité des chances », à destination des établissements d'enseignements supérieurs artistiques portée par l'Anescas et menée par les CNSM de Paris et Lyon, le Cefedem de Normandie, le Pole Aliénor, l'ESMB, l'ESMD, le Pole Sup 93, le PSPBB et l'ISDAT.

Une autre étude de l'Anescas « Égalité Homme/Femme, parité, discriminations » est en ce moment portée notamment par le Cefedem de Lyon.

Agnès Saal (ministère de la Culture) ajoute que parallèlement le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC), instance qui rassemble l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Culture, a ouvert une sous-commission qui a travaillé pendant plus de 6 mois sur les questions de diversité qui se posent avant et pendant la scolarité et au moment de l'insertion professionnelle. Les conclusions ont été validées récemment.

David Laloz (FFEA) ajoute que la FFEA a créé un département sur la diversité qui commence à travailler sur le sujet avec notamment la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC). La fédération participera avec plaisir à ce chantier.

Alban Cogrel (FAMDT) souligne qu'il ne faut pas dé-corréler les sujets de la diversité à ceux de la pratique en amateur. Il est nécessaire d'observer la diversité des trajectoires et des parcours. C'est peut-être un sous-sujet important, pour aller plus loin à partir des données d'il y a trois ans. Les praticiens amateurs sont les oubliés de la crise covid. La FEDELIMA a fait un travail sur les pratiques artistiques. Le GTMA pourrait voir comment aller plus loin à partir des préconisations écrites dans le rapport.

Vera Besznonoff (FEDELIMA) souhaite aborder un autre chantier possible. Elle fait le constat d'une perte d'appétence générale pour les métiers de la filière. En découlent les difficultés actuellement rencontrées pour recruter sur tous les postes (direction, métiers administratifs, technique) et trouve intéressant de parler de la transmission à cet endroit.

Anne-Sophie Bach (CNM) : Il serait intéressant d'aborder le sujet de la formation. Le CNM met en place des formations en lien avec la FEDELIMA et le SMA en réponse à la « crise des vocations ». Aujourd'hui, les métiers sont moins attractifs depuis la sortie de la crise sanitaire et beaucoup sont en souffrance. La crise a fait ressortir l'incapacité pour certains professionnels à reprendre leurs postes après la crise. Il serait intéressant de proposer une meilleure explication des métiers et des filières en lien avec les conservatoires et écoles de musique, tous les lieux où la pratique peut déboucher en carrière. La question sur la structuration de la formation est ainsi un réel sujet à discuter. Pour information, le CNM a inscrit sur sa feuille de route 2023 une étude sur les métiers de la filière en souffrance. Elle pourra nourrir les réflexions des fédérations. Le GTMA peut parfaitement être un endroit pour échanger et travailler sur ce sujet.

Antoine Bos (AJC) voit un autre sujet à traiter, celui de la problématique des petites équipes et des structures bénévoles qui ont beaucoup souffert ces deux dernières années. Elles sont pourtant des rouages essentiels dans la diffusion de la musique d'autant plus quand elles sont implantées sur un territoire en zone blanche culturelle. La menace d'un désert culturel est bien présente. L'AJC s'est emparé de cette question en interne mais c'est un vrai sujet qui ne se limite peut-être pas seulement au Jazz et aux musiques improvisées : elle nécessiterait une réflexion collaborative. Une analyse de cette problématique pourrait ouvrir sur un travail de cartographie de ces petites équipes et structures bénévoles.

Aurélié Foucher (PROFEDIM) soutient cette proposition. Le gouvernement est par ailleurs en train de réfléchir à la manière de valoriser le bénévolat dans les parcours de vie. **Erwan Vernay (Grands Formats)** informe que Grands Formats s'est également emparé de la question des petites équipes à l'endroit des équipes artistiques.

Aurélié HANNEDOUCHE (SMA) évoque un nouvel appel à projet de l'Agence Nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) sur les conditions de travail et les difficultés de recrutement. Le GTMA pourrait s'en emparer pour aller plus loin.

Alban Cogrel (FAMDT) revient sur la diversité des acteurs culturels dont les microstructures (de production, associatives) au sein desquelles le bénévolat est prépondérant. Dans un paysage musical en

pleine mutation (ex: problématique de concentration), ces structures participent au maillage et à la diversité culturelle du territoire et répondent ainsi aux principes de respect des droits culturels.

Dominique Muller et Maxime Le Texier (DGCA) font une première synthèse des chantiers à envisager:

- La diversité ;
- Les métiers : formation, insertion (entrée bénévolat) ;
- Le paysage musical en mutation ;
- La question de l'évolution des lieux de musique actuelle.

Bertrand Lanciaux (ANESCAS) signale que dans le cadre de l'enseignement, il y aurait deux chantiers qui mériteraient d'être abordés et corrélés avec les autres sujets déjà évoqués: les nouvelles esthétiques et nouvelles pratiques des musiques actuelles (musiques électroniques et musiques urbaines). Beaucoup de ces musiciens n'entrent pas dans les pôles supérieurs car leurs disciplines instrumentales sont peu ou pas présentes dans l'enseignement initial (écoles de musique et conservatoires). L'enseignement supérieur de la musique est encore fortement orienté vers les instruments de la pop, du rock, du jazz et de la chanson. Il prend pour exemple un beatmaker qui mériterait une place dans un pôle supérieur. Les nouvelles manières de composer, interpréter, produire la musique bousculent les offres de formations. L'enseignement du songwriting et de la production/réalisation semble plus développé dans d'autres pays européens. De même l'absence sur le territoire français de master en musiques actuelles dans l'enseignement supérieur artistique est révélateur des efforts à poursuivre. Ce serait intéressant de lier ces sujets aux enjeux sur l'insertion professionnelle.

François Roger (Technopol) aborde la question de l'insertion dans l'intermittence du spectacle : comment accompagner les jeunes acteurs et actrices de la musique pour qu'ils puissent faire ce passage entre l'amateurisme et l'intermittence ? Loin de remettre en cause son intérêt, l'idée est de pouvoir adapter en début de carrière le passage entre rien et l'intermittence, statut compliqué à obtenir. Dans les musiques électroniques, peu de musiciens et musiciennes sont intermittents. Il ne faut pas occulter ces artistes.

Il évoque ensuite les problématiques du décret « Son » et demande si ce sujet est clos ou peut être discuté au sein du GTMA.

Dominique Muller (DGCA) répond qu'il est possible d'en parler pour informer et partager les difficultés mais la question est traitée plutôt en CNPS et dans des instances interministérielles.

Agnès Saal (ministère de la Culture) affirme que le fil rouge du GTMA est le sujet de l'égalité et la diversité. Il traverse tous les sujets énoncés.

Dominique Muller & Maxime Le Texier (DGCA) proposent un chantier sur les SMAC afin d'imaginer collectivement l'avenir de ces lieux (92 structures) et du label. Les publics ont changé. Ils ont d'autres envies et cherchent d'autres expériences (ex : immersion sur plusieurs jours, offre plus dense...) Ils cherchent à vivre une expérience autant artistique que familiale et/ou amicale. Leur rapport à la salle de spectacle et au concert d'un soir commence à évoluer. La crise a accentué ces mutations. Par ailleurs, les attentes et les besoins des musiciens accueillis, professionnels et amateurs, ont également profondément évolué avec les nouvelles pratiques et esthétiques musicales émergentes.

Le GTMA pourrait être l'espace pour définir collectivement ce qu'est une SMAC aujourd'hui, à partir d'un bilan (quantitatif/qualitatif) partagé tout en dégagant des axes de travail répondant aux nouveaux enjeux posés (ex : renouvellement des publics et nouveaux usages, diffusion, insertion professionnelle, pratiques amateurs...)

Stephanie Gembarski (FEDELIMA) propose d'élargir l'angle de réflexion aux créations, financement, enregistrement, action culturelle etc.

Aurélie Hannedouche (SMA) confirme qu'il y a un changement de pratique générationnel et structurel. Les SMAC doivent rester des lieux centraux pour la pratique.

Anne-Sophie Bach (CNM) : Au-delà des motivations des équipes, de l'aménagement des lieux, des programmations, il faudrait traiter le sujet de l'innovation. Il est question de l'évolution des pratiques et des médias et particulièrement de la place du digital. Il faut voir comment les lieux de musique peuvent intégrer ce dernier point dans leurs propositions.

Vera Besznonoff (FEDELIMA) propose de travailler également sur la question des droits à l'expérimentation, au-delà de l'innovation. Où est-ce qu'on a le droit à l'expérimentation ? où peut-on tenter des choses ? Comment on fait pour tenter des choses ? Par quels moyens ?

Erwan Vernay (Grands Formats) ajoute que la question de l'évolution des lieux en lien avec le public est une question très importante. Cette question est à relier aux enjeux de programmation. On constate en effet, que certaines esthétiques des musiques actuelles peuvent peiner à pénétrer ce réseau de lieux. Travailler simultanément le renouvellement des programmations (formes et esthétiques) et des publics peut être pertinent.

François Besson (SACEM) fait le constat de l'inégal financement d'une région à l'autre, en fonction d'intérêts et d'enjeux différents et s'interroge sur le financement par les Collectivités Territoriales (CT) : comment peuvent-elles être mobilisées sur ces questions ?

Alban Cogrel (FAMDT) s'interroge sur le périmètre de réflexion. Pour avoir une lecture d'ensemble, le travail du GTMA sur ce sujet pourrait inclure les lieux de fabrication artistique, les lieux indépendants, les tiers-lieux, les SMAC, les MJC, etc. Les évolutions sont très fortes sur les territoires, d'autant plus quand il s'agit de territoires ruraux. Beaucoup des adhérents de la FAMDT réinvestissent des lieux abandonnés pour en faire des espaces de création artistique et d'accueil. Ces lieux participent à un travail de maillage avec les habitants du territoire. Comment avoir un regard pluriel face à la diversité de ces lieux ?

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a une politique d'aménagement du territoire sur les tiers-lieux. Nous pouvons nous demander ce qu'elle finance dans le champ culturel. Il y a une nécessité de travailler les regards croisés.

Yann Bieuzent (FEDELIMA) propose une approche par « projet de territoire » en prenant en compte les SMAC, mais également tous les lieux non labellisés (ex : Tiers Lieux ou lieux de Musiques Actuelles non labellisés). Les lieux de musiques actuelles montent des projets, des festivals par exemple, qui répondent à des attentes du territoire.

Dominique Muller & Maxime Le Texier (DGCA) répondent que la réflexion pour être organisée sous forme d'ateliers en invitant les représentants des CT c'est-à-dire ARF et France Urbaine, comme cela a été fait dernièrement pour les maisons d'opéras et les orchestres. La proposition serait de travailler sur un temps resserré afin de poser rapidement et collectivement des constats et pistes de travail à mobiliser chacun à son endroit.

Les tiers-lieux ne feraient pas partie du périmètre de l'étude en raison de leur pluralité. Il est difficile de traiter un périmètre très large. Néanmoins, ces lieux intermédiaires peuvent être source d'inspiration pour la réflexion.

A la question posée par **Alexandra Bobes (France Festivals)**, qui demande si les festivals sont inclus dans l'étude, **Dominique Muller (DGCA)** répond que cela concerne d'abord les lieux, même si quelques festivals sont proposés par des SMAC. C'est autre chose d'ouvrir au périmètre Festivals.

CONCLUSION Point 3

Dominique Muller propose une dernière synthèse des chantiers qui seront ouverts dans le cadre du GTMA sur 2023 :

- **Chantier 1** : finaliser la mise en place de l'OPP égalité F/H – puis chantier autour de l'observation de la diversité ;
- **Chantier 2** : l'avenir et l'évolution des lieux de musiques actuelles avec un focus sur les SMAC en 2023 ;
- **Chantier 3** : Problématique « métiers » avec une première entrée autour de l'insertion (artistes, métiers administratifs et techniques) en 2023. Une deuxième étape autour des questions de formation est envisagée pour 2024.

L'assemblée se déclare favorable à la proposition d'ouvrir ces trois chantiers en 2023.

La **Délégation à la musique** proposera prochainement un calendrier de travail GTMA pour le premier semestre 2023 avec : les dates des plénières, les dates de sous-groupes, le séminaire de travail sur l'avenir et l'évolution des lieux musiques actuelles. Cette feuille doit permettre de faciliter l'investissement des partenaires invités à participer au GTMA, dont les Collectivités Territoriales.

4. Point d'information

- **Aurélié Hannedouche (SMA)** s'inquiète de l'impact des JO sur les lieux de musiques actuelles. Suite à l'interpellation du 9 décembre 2022, le syndicat attend une réponse de la ministre de la Culture.
- **Dominique Muller (DGCA)** répond que le ministère de la Culture reste mobilisé et continue de travailler avec le ministère de l'Intérieur. C'est un point qui dépasse le spectacle vivant car les secteurs de l'animation et des sports sont également concernés.
- **Maxime Le Texier (DGCA)** informe les participants de la sortie du dernier appel à projet « Compositrices et compositeurs associés » ouvert aux musiques actuelles (jazz, musique du monde, etc.). Cet appel se clôturera début février 2023.

Pour terminer la réunion, il rappelle aux participants qu'ils ne doivent pas hésiter à contacter les trois chargés de missions « Musiques actuelles » pour toute information relative aux dispositifs et réflexions portés par la DGCA.